

RAPPORT D'ACTIVITÉ FranceAgriMer

2018



ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

FranceAgriMer, Établissement public sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, éclaire, effectue la concertation entre les filières et les pouvoirs publics, et accompagne les acteurs des filières.

#ÉCLAIRER

Il assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux opérateurs de chaque filière d'élaborer des stratégies de développement, et de gagner en compétitivité.

#CONCERTE

Il organise le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques en s'appuyant sur des instances dédiées (conseils spécialisés).

#ACCOMPAGNER

Il met en œuvre des dispositifs de soutiens techniques et financiers, nationaux et européens, et gère des dispositifs de régulation des marchés. Il propose également des expertises techniques en contribuant par exemple à des actions de coopération technique et au développement des filières à l'international.

#RENDREPOSSIBLE

Il s'appuie sur le savoir-faire de ses services territoriaux et des directions chargées des fonctions support, qui rendent possible la réalisation de ses missions.





Henri Brichart,
Président

2018 aura été une année dense pour les secteurs agricole et agroalimentaire, tout comme pour FranceAgriMer. Je souhaiterais revenir ici sur deux chantiers majeurs, et complémentaires, pour l'Établissement : d'une part les suites données aux États Généraux de l'Alimentation (EGA) en faveur de la création de valeur dans la branche, et d'autre part les travaux pour rénover la gouvernance de FranceAgriMer.

Dans la continuité des EGA qui se sont déroulés à l'été 2017, et du discours du Président de la République à Rungis le 11 octobre 2017, il a été demandé aux interprofessions d'élaborer des plans de développement et de transformation des filières agricoles et agroalimentaires. C'est un lourd travail dans lequel les interprofessions se sont très fortement investies en 2018. Les travaux des conseils spécialisés de FranceAgriMer des années précédentes ont été largement capitalisés pour ces plans filières, et ont permis aux structures d'aboutir en un temps record.

À la suite de ce grand chantier, FranceAgriMer a entrepris d'approfondir et de clarifier la complémentarité avec les interprofessions des différents secteurs, en signant des conventions de partenariat avec chacune d'entre elles, afin de mettre en lumière le rôle de chacun et les synergies. FranceAgriMer a également lancé un travail de fond, avec l'ensemble des filières et notamment les Présidents de conseils spécialisés, afin d'adapter et moderniser la gouvernance de l'Établissement, toujours dans l'objectif de cohérence et de synergie entre les instances de FranceAgriMer et celles des interprofessions. Ainsi certains des conseils spécialisés ont été regroupés, pour qu'aucun n'apparaisse sur le même champ qu'une interprofession existante. En parallèle, des instances thématiques multi-filières ont été proposées pour favoriser un travail collectif des filières, là où la demande existait clairement que ce soit de la part des ministères ou des partenaires professionnels.

Grâce à la concertation mise en œuvre, ce chantier aboutit à une gouvernance rénovée et partagée avec les familles professionnelles, qui se mettra en place courant 2019, et permettra à l'Établissement de remplir encore mieux sa mission de concertation entre professionnels et pouvoirs publics. Je sais combien toutes les familles professionnelles y sont attachées, et je m'en réjouis pour l'avenir.

S'il était exhaustif des résultats, du travail et du chemin parcouru en 2018, ce rapport d'activité serait rébarbatif ! Nous avons fait le choix de ne retenir que l'essentiel, et c'est déjà une source de fierté pour moi de constater tout ce que cet Établissement et ses agents ont réussi à accomplir !

2018, on ne le verra justement pas au long de ces pages, a été l'année d'un travail intense et collaboratif autour de l'élaboration du contrat d'objectif et de performance de l'Établissement avec l'État pour les années 2019 à 2023. Ce travail peu visible et pourtant important par l'investissement qu'il a représenté pour mes collaborateurs, et par les enjeux qu'il porte, a abouti en tout début d'année par la signature de ce contrat par le Ministre Didier Guillaume, Henri Brichart et moi-même. C'est désormais un guide pour l'Établissement : conforter nos missions d'éclairage, de dialogue et de concertation avec la sphère professionnelle agricole, poursuivre avec exemplarité notre mission d'organisme payeur, être un établissement public soucieux de son efficience et investi dans l'amélioration continue de son fonctionnement, pour rendre un service toujours meilleur aux filières qu'il sert. Ce contrat d'objectif est à la fois ambitieux parce qu'il exige de travailler toujours mieux, mais aussi sécurisant car il conforte l'Établissement dans les missions qui sont les siennes pour les cinq années à venir. Dans un contexte de réforme continue de l'État, et dix ans après sa création, c'est une chance pour FranceAgriMer de disposer de ce mandat clair. Nous avons déjà commencé depuis le début de l'année à mettre en œuvre ce contrat d'objectif, et je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour mesurer avec vous ce qui sera accompli en 2019 !



Christine Avelin,
Directrice Générale

Chiffres-clés P.08

01

ÉCLAIRER

La direction Marchés, études
et prospective

P.14

02

CONCERTE

La mission Filières

P.20

03

ACCOMPAGNER

La mission des Affaires européennes
et internationales

P.26

La direction des Interventions

P.34

04

RENDRE POSSIBLE

Les services territoriaux P.36

Le statut d'organisme payeur P.38

Le Secrétariat général P.40

L'Agence comptable P.46

.....

Organisation P.50

Panorama de l'offre numérique,
open data et e-services P.54

.....



chiffres -clés

#éclairer

247



publications en 2018

438



présentations d'études ou analyses



6 M€

consacrés à l'acquisition de données et la réalisation d'études économiques

#concerter



54 réunions de conseils spécialisés

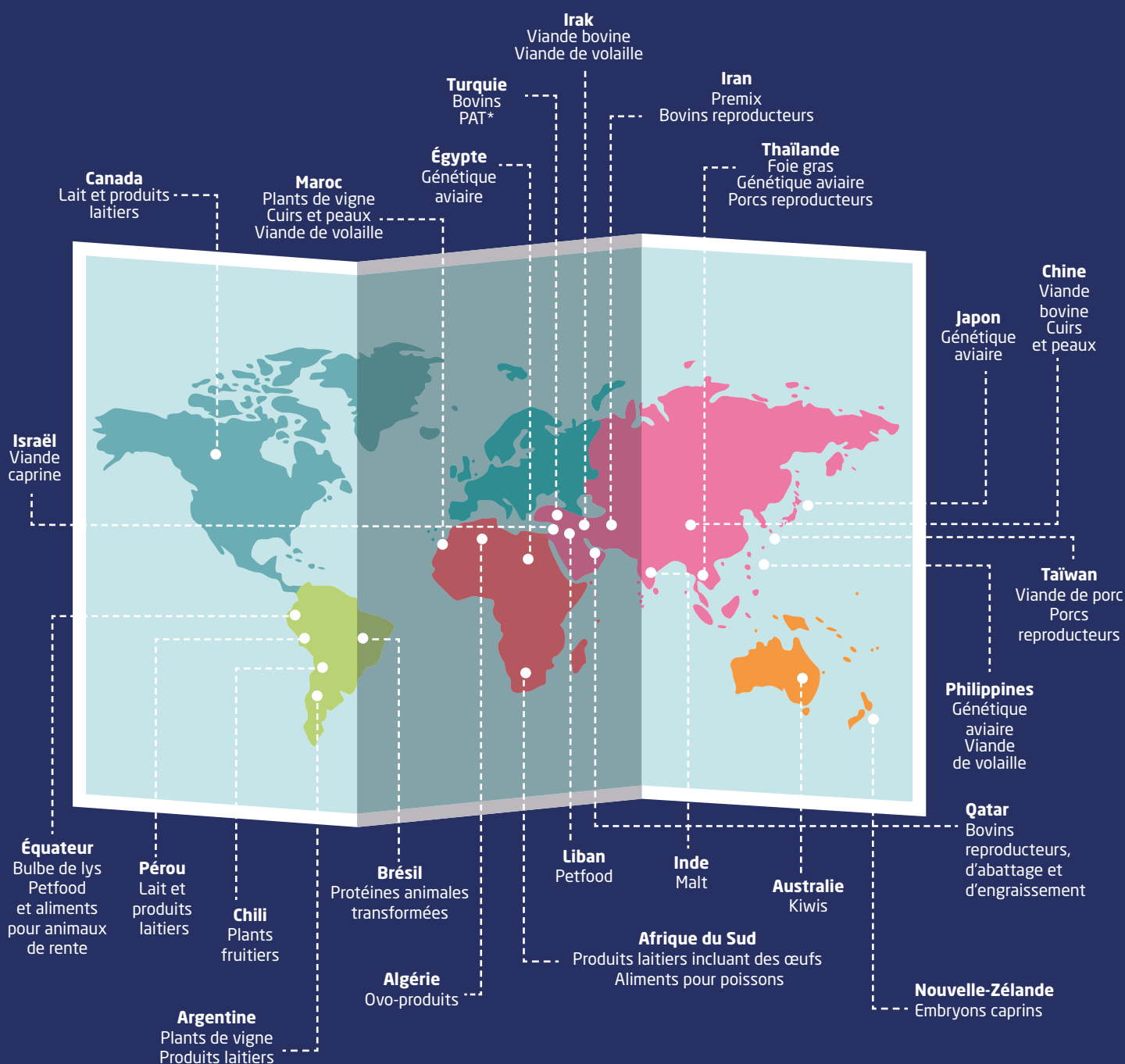


31 réunions de comités

#accompagner

37 dossiers d'accès

au marché international résolu



* Protéines animales transformées

#accompagner

Aides européennes



280,5 M€

d'aide sur le programme
européen sectoriel
vitivinicole



108 M€

sur le programme
opérationnel fruits et
légumes



6 M€ d'aide à l'apiculture
dont **3,8 M€** de crédits
européens

Au total :



35 553 dossiers d'aides
payés (aides nationales et
communautaires) pour
613,64 M€



35 000

contrôles réalisés



- dont :
- **26 500**
au titre des aides européennes
 - **8 000**
au titre des dispositifs européens
sans versement d'aide
 - **500**
au titre des aides nationales



613,64 M€

d'aides versées



- **27 %**
d'aides nationales
- **73 %**
d'aides communautaires

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3)
et Grand Plan d'Investissement (GPI)



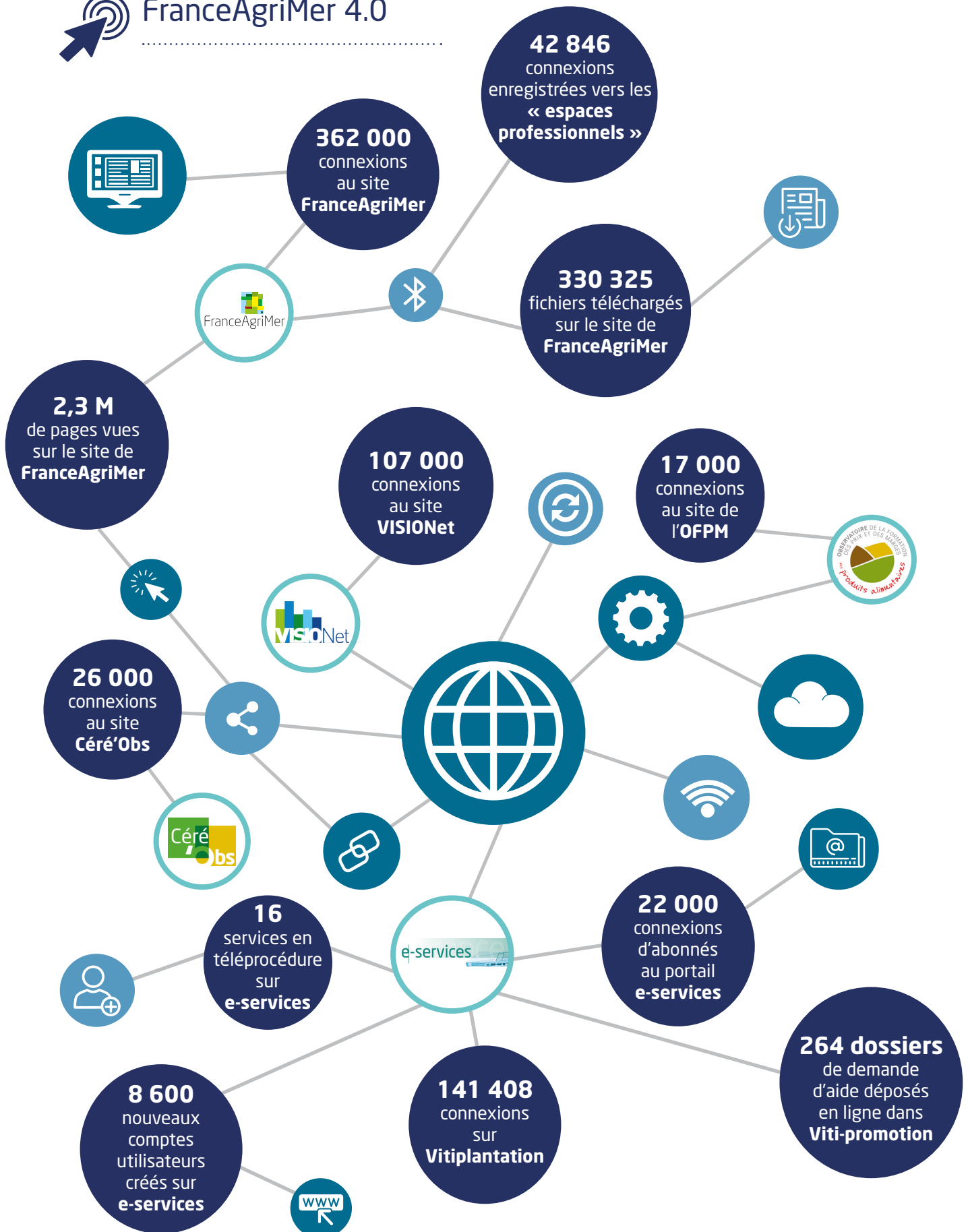
1,5 M€ d'aides concours innovation
« alimentation intelligente » 1^e vague

1,7 M€ d'aides
Appel à Manifestation d'Interêt (AMI)
« structuration des filières »

13,2 M€ d'aides
dans le cadre de l'Appel à Projets (AAP)
« expérimentation » du Programme National de
Développement Agricole et Rural (PNDAR)

chiffres -clés

FranceAgriMer 4.0



ÉCLAIRER



01 La direction Marchés, études et prospective

#ÉCLAIRER

Sous la direction de Mylène Testut-Neves, la direction Marchés, études et prospective est chargée, au sein de FranceAgriMer, d'établir et de diffuser auprès des partenaires publics et professionnels de l'Établissement l'information économique la plus pertinente possible pour assurer la connaissance et la transparence des marchés des produits agricoles et de la pêche, et éclairer les décisions. Elle travaille en réseau avec les services des ministères chargés de l'agriculture, de la pêche, de l'économie et de l'environnement, les professionnels des filières et les services territoriaux. Dans le cadre de cette mission, la direction Marchés, études et prospective : (1) collecte des données de prix et de volumes, pour répondre à des obligations réglementaires, et assure leur mise à disposition du public, notamment via le site VISIONet ; (2) agrège ces données avec de nombreuses autres sources pour effectuer des analyses permettant de comprendre le fonctionnement des marchés ; (3) assure le secrétariat de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires (OFPM) ; (4) est chargée de l'animation technique et stratégique du Réseau des Nouvelles des Marchés (notamment de relevés de prix sur les marchés de gros et au stade détail) ; (5) gère un programme d'informations et d'études économiques d'environ 6 millions d'euros, qui permet d'acquérir des données et des études externalisées en tant que de besoin.

Composée en 2018 de plus d'une centaine d'agents, cette direction est organisée en deux services.

Le service Analyse économique des filières et OFPM est chargé, pour chaque filière, d'établir et de rassembler les données économiques relatives à la filière et chacun de ses maillons, de réaliser des analyses

économiques spécifiques, et de publier des indicateurs économiques pertinents. Ce service est aussi en charge du secrétariat de l'OFPM, qui produit un rapport annuel pour le parlement, mis à disposition du public sur son site dédié. Il est composé de 4 unités « filières » (filières végétales spécialisées, grains et sucre, élevage, pêche et aquaculture) et d'une délégation nationale basée à Volx (04) en charge des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, de l'huile d'olive, du riz et du blé dur.

Le service Analyses et fonctions transversales et multi-filières a pour missions :

- de participer aux analyses socio-économiques relatives aux filières agricoles, dès lors que les sujets mobilisent soit plusieurs filières, soit des méthodes d'approches spécifiques et transposables à plusieurs filières ; c'est le cas notamment des sujets relevant de la consommation alimentaire, de la biomasse et de la bioéconomie, mais aussi des exercices de prospective appliqués aux différentes filières.
- d'assurer des missions d'appui à l'analyse socio-économique de ces filières. Ainsi les activités relatives à la documentation de FranceAgriMer, à l'animation du Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM), ainsi que celles relatives à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques visant à l'approvisionnement, l'organisation, et la mise à disposition sous différentes formes des informations nécessaires à ces analyses ;
- enfin, d'apprécier les évaluations des dispositifs publics gérés par l'Établissement.

De nouveaux outils et moyens au service de l'information économique développés en 2018

FranceAgriMer investit pour renforcer les connaissances économiques sur la consommation hors domicile

Dans l'optique de mieux appréhender ces segments et leurs évolutions, FranceAgriMer a proposé à toutes les interprofessions agricoles de constituer un groupe de travail avec l'objectif de conduire une démarche conjointe pour l'amélioration des connaissances sur la consommation hors domicile. Ce groupe de travail s'est réuni à 3 reprises en 2018 et une étude a été lancée.

Le numérique au service des filières : Visiolive

La mention de l'origine de l'huile d'olive étant obligatoire depuis 2011, un agrément a été mis en place pour le conditionnement d'huile d'olive en France et sa vente. Cet agrément permet en outre à FranceAgriMer de recueillir des données technico-économiques sur la filière, dans un cadre réglementaire. Ces données ont fait l'objet d'un projet de dématérialisation, via une application intitulée « Visiolive ». En 2018, l'application a été rendue opérationnelle, et la saisie des données des mouliniers (moulins à huile) a débuté. Visiolive permettra à terme à FranceAgriMer et à l'interprofession de disposer de données plus fines (production, stock, prix, valorisation de la production Bio et sous AOP, etc.), facilement accessibles en temps réel afin d'élaborer le suivi économique de la filière.

« Prospective »

Un groupe de travail, constitué d'acteurs de la recherche, du développement et de la profession a élaboré quatre scénarios autour de la question « Quelles variétés fruitières pour les vergers et les consommateurs de demain ? », qui ont été mis en débat le 20 mars 2018 à Paris à l'invitation de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) et de FranceAgriMer, évoquant les conséquences potentielles et les enjeux de la filière fruits française.

Chiffres-clés

247 publications en 2018 dont :

- **104** documents de conjoncture ;
- **49** données et bilans ;
- **60** études et synthèses ;
- **10** chiffres clés ;
- **1** catalogue des publications



l'ensemble de ces ressources sont consultables sur notre site internet.



258 présentations en conseils spécialisés, comités et groupes de travail de FranceAgriMer

168 présentations externes

12 conférences dans le cadre de salons agricoles nationaux



- Le rapport 2018 de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges rendu au Parlement

- Plus de **17 000** connexions au site de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges



- Plus de **107 000** connexions au site VISIONet en 2018

- Plus de **26 000** connexions au site CéréObs



Maintien de la certification qualité ISO 14 001 du Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM)

Un nouvel outil de suivi des exportations et des performances des filières agroalimentaires françaises à l'international

Dans le cadre de leurs actions en faveur de l'appui à l'export pour les entreprises, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et FranceAgriMer ont conçu un tableau de bord fournissant régulièrement des éléments chiffrés de pilotage et de suivi, sur une année glissante, de la performance des filières agroalimentaires françaises à l'international. Ce tableau de bord alimente les travaux de la commission thématique internationale animée par FranceAgriMer mais aussi ceux des conseils spécialisés.



La valorisation de l'information économique

La direction Marchés, études et prospective a présenté ses études et ses analyses sur la plupart des grands salons agricoles de l'année 2018, et poursuivra cet investissement à l'avenir, en cohérence avec son souhait de mettre à disposition tous les outils de connaissance des marchés que l'Établissement pilote.

Ainsi, dans le cadre de sa participation au Salon International de l'Agriculture en février 2018, FranceAgriMer a organisé quatre conférences :

- « Quel avenir pour les systèmes de production en élevage bovin ? Regards croisés sur le lait et la viande » en partenariat avec l'Institut de l'élevage (Idele) ;
- « Les attentes vis-à-vis de l'offre française en vin sur le marché du Royaume-Uni », en partenariat avec le Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) ;
- « Le positionnement des filières françaises de l'agriculture et de la pêche à l'international » avec des interventions de FranceAgriMer, du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) et de Business France ;
- Les « 3^e Entretiens de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires » présidés par Philippe Chalmin et ayant fait intervenir des économistes de l'INRA et de l'Institut Français du Porc (IFIP).

Outre le Salon International de l'Agriculture, vitrine parisienne du monde agricole, la direction Marchés, études et prospective a présenté ses études sur divers salons ou évènements en France :



Étude sur le comportement des acheteurs en rayon fruits et légumes

 50 participants



Bilan des achats de végétaux par les Français

 50 participants



Le lapin et les Français : comment favoriser la reprise de la consommation ? en partenariat avec l'interprofession du lapin (Clipp)

 75 participants



La transformation laitière : stratégies et tendances d'évolution en partenariat avec le Cniel

 65 participants



FranceAgriMer et l'Idelc ont présenté une étude sur la filière lait de montagne et ses dynamiques pour les années à venir

 50 participants



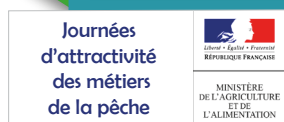
Panorama de la production et du marché français des huiles essentielles

 220 participants



Veille concurrentielle sur le marché mondial du vin

 70 participants



Présentation du baromètre d'image des produits de la mer par FranceAgriMer



Enquête sur la qualité de la récolte de blé tendre 2018 en partenariat avec Arvalis - Institut du végétal

 200 participants



CONCERTE



02

La mission Filières : entièrement consacrée à la concertation entre pouvoirs publics et acteurs professionnels

#CONCERTER

Petite structure souple et réactive de 18 agents placée sous la responsabilité de Jacques Andrieu, rattachée à la direction générale, toute l'activité de la mission Filières est consacrée à faire vivre la concertation indispensable entre pouvoirs publics et acteurs professionnels, à travers leurs fédérations, en associant un large panorama d'intervenants à même d'éclairer les choix et les politiques. En son sein les délégués filières, chacun consacré à un secteur particulier - lait, viandes, grandes cultures, vin et cidre, fruits et légumes, plantes à parfum aromatiques et médicinales, horticulture, pêche et aquaculture - sont chargés non seulement d'animer les conseils spécialisés et comités, aux côtés des Présidents, mais plus généralement d'être des points focaux experts, à même de faciliter échanges et débats entre acteurs.

En 2018



Les conseils spécialisés ont tenu
54 réunions



Les comités ont tenu
31 réunions



10 rencontres régionales
ont été organisées sur
tout le territoire

Les conseils spécialisés confortés en 2018 comme lieux d'éclairages inédits et précieux pour les filières

Depuis sa création, en développant une approche réellement spécifique filière par filière, FranceAgriMer a développé des instruments d'éclairages de leurs situations et de leurs évolutions. Ces instruments sont proposés, mis en partage et débattus au sein des conseils spécialisés. Ils évoluent au cours du temps et sont adaptés aux stratégies de chacune.

Au jour le jour, ce sont d'abord des indicateurs de marché au cœur de l'activité de l'Établissement, qui alimentent les débats et qui sont élaborés par les experts filières de la direction Marchés, études et prospective. Mais ce sont également de nombreuses études mises en partage qui permettent d'alimenter des sujets variés à l'ordre du jour, que ce soit sur des sujets spécifiques aux filières ou sur des sujets plus horizontaux, touchant plusieurs filières.

L'éclairage des réflexions de filières n'est pas que le fruit des travaux internes de l'Établissement, c'est aussi une des missions des conseils que de mobiliser des acteurs extérieurs à même de transmettre des lectures nouvelles et expertes et mettre en partage leurs analyses. Ainsi en 2018, les conseils spécialisés ont travaillé sur des sujets aussi variés que :

- le Brexit ;
- le suivi des plans de filières élaborés par les interprofessions à la suite des États Généraux de l'Alimentation ;
- les attentes sociétales : le biocontrôle comme outil de protection des plantes, le label « Pêche durable » ;
- la réglementation REACH dans le domaine des huiles essentielles ;
- l'impact du réchauffement climatique en production betteravière ;
- la Politique Agricole Commune (PAC) : l'approbation du nouveau programme national d'aide 2019/2023 dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché (OCM) viticole, ou encore l'évaluation du programme européen agricole...



Exemple de mise en partage d'un document public à enjeux

Le sénateur Joël Labbé a présenté au conseil spécialisé Plantes à parfum, aromatiques et médicinales de juin 2018 le rapport de la mission sénatoriale, constituée en avril 2018, sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales. La mission a rencontré une centaine d'acteurs (producteurs, cueilleurs, herboristes, pharmaciens, médecins, universitaires, chercheurs, entreprises industrielles ou artisanales de transformation...), et les équipes de FranceAgriMer, pour mener ses travaux qui ont débouché sur 39 recommandations diverses



dans leur portée comme dans le champ des initiatives qu'elles supposent. Des actions et études conduites et envisagées par FranceAgriMer répondent directement à certaines de ces recommandations : soutiens aux investissements spécifiques, études spécifiques, appui à la structuration de la filière...



Les conséquences des évolutions sociétales et environnementales mises à l'ordre du jour des conseils

Dans toutes les filières et aux différents maillons, les questions environnementales et sociétales prennent une place croissante comme préoccupations intégrées par les acteurs économiques. Pour certains sujets, les conseils spécialisés sont les enceintes choisies pour en débattre, illustrer des solutions portées par certains acteurs, collectifs ou individuels, et structurer la réflexion ou l'action. En 2018, cela a été ainsi le cas dans plusieurs filières quant aux travaux menés en termes d'adaptation au changement climatique, en termes de perspectives ouvertes pour le bio-contrôle parmi les outils de protection des plantes. Pour tous les secteurs, le suivi de l'évolution de la consommation alimentaire est une question majeure, quantitativement mais aussi qualitativement. Les déterminants des évolutions des comportements alimentaires font l'objet d'études conduites par l'Établissement ou partagées qui sont très régulièrement abordées dans les réunions des conseils. Dans le secteur de la pêche, le conseil spécialisé suit avec attention le développement du label public « Pêche durable » porté par FranceAgriMer.



Présentation en conseil spécialisé d'une démarche innovante agroécologique basée sur des expérimentations de terrain dans les grandes cultures

Le projet Syppre, commun aux instituts techniques ARVALIS - Institut du végétal, Institut Technique de la Betterave (ITB) et Terres Inovia, vise à construire des systèmes de culture innovants pour contribuer à la transition agroécologique des exploitations agricoles. Il s'agit de concilier quantité et qualité, rentabilité et environnement. Le dispositif s'appuie sur un observatoire des systèmes de culture, des plateformes expérimentales et des réseaux d'agriculteurs innovants. Cette approche est déclinée dans cinq milieux agricoles de grandes cultures contrastés. À ce jour, des résultats encourageants en matière d'augmentation des marges tout en réduisant les quantités d'azote et la fréquence des traitements ont été obtenus sur le site du Berry. En revanche, les résultats sont plus décevants sur le site de Picardie. Un nouveau système innovant va y être testé, pour les rotations des nouvelles cultures, qui n'ont pas encore été prises en compte dans la réflexion.

INTERVIEW



La réunion du Conseil International des Céréales (CIC) en France



Ludovic Pâris*,
délégué grandes cultures

Des réunions de travail pour débattre des sujets émergents, où FranceAgriMer a pu valoriser son savoir-faire

Vers une stratégie nationale de la filière viticole pour lutter contre le changement climatique

À l'horizon 2050, la filière vitivinicole française va devoir s'adapter au changement climatique, qui pourrait modifier significativement à la fois les conditions de production des vins, leurs caractéristiques organoleptiques et leurs marchés. Les membres du conseil ont échangé sur les travaux en cours en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Après une démarche de prospective relative au changement climatique, pilotée par l'INRA et FranceAgriMer, avec l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et les représentants de la filière viticole, le conseil spécialisé a validé l'élaboration d'une stratégie nationale de la filière viticole sur le changement climatique, en cohérence avec les démarches régionales, qui combinera des mesures en matière de réglementation, d'actions collectives, de communication et de marché, de recherche et de développement.



Ludovic Pâris, vous êtes le délégué pour la filière des céréales. En quoi la tenue de la réunion annuelle de cette organisation a-t-elle été importante ?

Pour la première fois depuis sa création en 1949, le Conseil International des Céréales (CIC) a tenu sa session en France, le 4 décembre à Paris à la Maison de la Francophonie. L'initiative partagée entre FranceAgriMer et le CIC a été un succès et a permis de localiser les travaux de cette organisation internationale chez le premier pays producteur européen.

En marge de cette réunion, vous avez organisé des événements pour les membres présents lors de cette session, dans quel but ?

Oui en effet, dans le prolongement de cette session, les délégués venus d'une soixantaine de pays membres du CIC ont rencontré le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation au ministère. Ils ont également participé le 5 décembre à Reims à un séminaire sur la bioéconomie, co-organisé par FranceAgriMer et Intercéréales, avec l'appui d'ARD, entreprise spécialisée dans la recherche et le développement dans les domaines des biotechnologies industrielles, du fractionnement et de la chimie du végétal, afin de découvrir les stratégies des acteurs privés dans ce domaine et ainsi que les outils de politiques publiques développés en France et à travers le monde.

Pourquoi avoir choisi la bioéconomie en particulier ?

Ce séminaire a permis d'informer les participants sur l'implication croissante de FranceAgriMer dans le domaine de la bioéconomie. FranceAgriMer s'est notamment vu confier depuis 2017 la mission de développer, alimenter et améliorer la visibilité de l'Observatoire National des Ressources en Biomasse, destiné à l'évaluation des ressources et des usages, et piloté par la direction Marchés, études et prospective de l'Établissement.

* Isabelle Chibon-Tailhan lui a succédé en avril 2019



ACCOMPAGNER



03

La mission des Affaires européennes et internationales

#ACCOMPAGNER

Dirigée par Carole Ly, la mission des Affaires européennes et internationales a pour objectif d'éclairer, d'organiser le dialogue et d'accompagner les filières françaises du secteur agricole et agroalimentaire à l'international en matière de : levée des barrières non tarifaires à l'export (en lien avec la Direction Générale de l'Alimentation), analyses économiques, animation export ou coopération. Elle est par ailleurs la porte d'entrée pour les sujets communautaires impactant l'Établissement. Elle comprend une unité Appui aux exportateurs et plusieurs pôles : Europe, Animation export, Analyses économiques/coopération et inclut une vingtaine de collaborateurs.

INTERVIEW



La viande bovine française en Chine



L'accès aux marchés des pays tiers à nos exportateurs en 2018

La mission des Affaires européennes et internationales, via son unité Appui aux exportateurs et en lien avec la Direction Générale de l'Alimentation du ministère (DGAL) a permis de donner accès, de maintenir ou de faciliter l'accès aux marchés des pays tiers aux filières agricoles et agroalimentaires françaises. 37 dossiers portant sur 37 couples pays/produits (par exemple produits laitiers/Corée du sud) ont ainsi été résolus.

La résolution de ces dossiers passent par des procédures de négociation qui selon les exigences des pays tiers, peuvent prendre plusieurs années et mobilisent tant les professionnels que les services de l'État. Il faut souvent remplir des questionnaires, accueillir en France des missions d'audit ou d'inspection de pays tiers, négocier des protocoles précisant les conditions à respecter pour pouvoir exporter...

Certains dossiers sont particulièrement emblématiques. Il en va ainsi du dossier viande bovine/Chine, qui a été réglé en un temps record - six mois - grâce à un soutien politique continu de haut niveau et une mobilisation de tous les instants tant de l'administration que des organisations professionnelles. Le marché chinois s'est donc, en 2018, ouvert à la viande bovine française sur une gamme de produits plus étendue que nos concurrents et deux établissements ont été autorisés à exporter par les autorités chinoises.

Elisabeth Descamps,
chargée d'études expert
certification sanitaire
à l'export

Quel a été le contexte d'ouverture du marché viande bovine française en Chine ?

Une demande politique a été formulée lors de la visite du Président de la République en Chine en janvier 2018. Depuis plusieurs années, un besoin d'exportation des différentes filières bovines était priorisé. C'est durant ce voyage que le Président chinois s'est engagé à ouvrir le marché aux filières françaises, dans un délai très court.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans la gestion de ce dossier ?

Les difficultés ont été les délais et échéances très courts d'ouverture du marché. Nous avons effectué en 6 mois ce qui se fait habituellement en 2 ans. La majorité de l'énergie du service s'est consacrée à ce dossier. Ce travail significatif a été un succès et les Chinois ont respecté leurs engagements.

Qu'est-ce qui singularise ce dossier et le rend si emblématique ? Quels en étaient les grands enjeux ?

Ce dossier a représenté un travail très technique. Au-delà de la partie négociation, il a été primordial de mettre les entreprises à niveau et de leur faire connaître les besoins chinois en viande bovine. Il s'est singularisé par plusieurs actions telles que la préparation des dossiers d'agrément, la préparation de 2 audits importants, les discussions autour du protocole d'accord fixant les conditions d'exportation de viande en Chine, la faisabilité de l'exportation pour les entreprises... La collaboration complète entre toutes les parties prenantes et le respect des exigences chinoises ont été les grands enjeux de ce dossier. Il s'est caractérisé par une coopération importante et réussie avec les organisations professionnelles et les entreprises, et un travail sur le terrain avec nos collaborateurs chinois, qui ont d'ailleurs audité tous les abattoirs. Les établissements ont répondu à leurs exigences en se mettant aux normes.



Chiffres-clés



37 dossiers d'accès au marché résolus en 2018



21 missions étrangères accueillies :

8 sur des sujets phytosanitaires

13 sur des sujets vétérinaires



4 groupes de travail constitués en déclinaison de la commission thématique internationale



11 réunions des différents groupes de travail de la commission thématique internationale entre septembre et décembre

L'action de la commission thématique internationale

En application de la stratégie Europe et International du ministère chargé de l'Agriculture, pilotée par la Direction Générale de la Performance Économique et environnementale des entreprises (DGPE), FranceAgriMer a également été désigné pour animer une commission thématique internationale qui regroupe les principales filières agricoles et agroalimentaires françaises, l'ensemble des services de l'État travaillant sur les questions internationales, des représentants des régions ainsi que les opérateurs de l'État ou le secteur privé d'accompagnement. Cette commission a vocation, en travaillant sur des sujets concrets, à mieux articuler les différents outils existants pour construire des modes d'action cohérents et globaux visant à mieux positionner l'offre française sur certains marchés internationaux.

Quatre thématiques ont ainsi commencé à être travaillées en 2018 via différents groupes de travail : l'optimisation des procédures sanitaires et phytosanitaires sur les questions d'accès au marché ; les « nouvelles routes de la soie » ; les questions de données statistiques et de nomenclature douanière ; l'élaboration de plans d'actions sur quatre pays aux caractéristiques différentes : l'Allemagne, le Japon, le Mexique et la Côte d'Ivoire.



Évènements marquants

- **Février 2018** : ouverture du marché des pommes de terre de consommation au Vietnam
- **Juin 2018** : signature du protocole permettant l'exportation de viande bovine française en Chine entre les autorités françaises et chinoises, à Pékin sous le patronage des Premiers Ministres français et chinois
- **Octobre 2018** : démarrage des exportations de viande bovine française en Chine à l'issue de l'obtention des premiers agréments pour deux premières entreprises françaises (juillet 2018) et de la finalisation des procédures de certification (fin septembre 2018)
- **13 juillet 2018** : mise en place de la commission thématique internationale, sous la présidence du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, et du Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, Jean-Baptiste Lemoyne

Un nouvel outil à l'export : Expadon2

Le projet ambitieux que constitue la plateforme informatique Expadon2, co-piloté par la DGAL et FranceAgriMer, a subi des évolutions majeures en 2018. Cette plateforme vise, à terme, à donner accès aux exportateurs à toutes les informations sanitaires et phytosanitaires nécessaires pour exporter et à permettre une dématérialisation des certificats sanitaires et phytosanitaires indispensables pour pouvoir exporter en pays tiers.

En 2018, l'équipe de pilotage a été renouvelée, les équipes renforcées, et le nouveau prestataire informatique rendu opérationnel.



©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr



03

La direction des Interventions

#ACCOMPAGNER

La direction des Interventions, pilotée par Pierre-Yves Bellot puis Sébastien Couderc depuis septembre 2018, assure la mission d'accompagnement des secteurs agricoles, de la pêche, de l'aquaculture et de l'agroalimentaire suivis par FranceAgriMer. En lien avec l'Agence comptable, elle remplit notamment la fonction d'organisme payeur agréé des aides de la politique agricole commune confié à l'Établissement. La direction des Interventions met en œuvre plus globalement les dispositifs d'aides relevant de l'Établissement, financés par des fonds européens ou des fonds nationaux, et gère également des dispositifs d'interventions sans paiement, en délivrant des autorisations ou des certificats, ou en octroyant des garanties.

La principale mission de la direction des Interventions consiste à concevoir et appliquer les procédures permettant d'instruire, de contrôler et de payer les aides ou délivrer les certifications, dans les délais requis, dans le respect de la réglementation et au meilleur rapport coût/efficacité pour proposer aux bénéficiaires des dispositifs lisibles et de qualité. Organisation, rigueur et traçabilité, mais également connaissance fine des secteurs agricoles et agroalimentaires et de la réglementation, sont ainsi au cœur des préoccupations des 220 agents qui composent la direction.

La diversité des mesures conduites par la direction des Interventions couvre presque toutes les filières agricoles et agroalimentaires :

- aides relevant des programmes sectoriels du premier pilier de la politique

agricole commune (fonds opérationnels pour les fruits et légumes, programme national d'aides vitivinicoles, plan apicole européen, distribution de fruits et produits laitiers dans les écoles ;

- aides du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) ;
- achat de denrées dans le cadre du Fonds Européen pour l'Aide aux plus Démunis (FEAD) et de l'aide nationale aux épicerie sociales ;
- achat et stockage de denrées dans le cadre de l'intervention publique européenne ;
- aides nationales à l'expérimentation, à l'appui technique et à la rénovation des vergers ;
- aides à l'innovation et à la structuration des filières dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et du Grand Plan d'Investissement (GPI) ;
- aides de crise définies par le Ministère en charge de l'Agriculture ;
- délivrance des autorisations de plantation de vignes, des certifications des bois et plants de vignes, de certains certificats d'importation et d'exportation ;
- analyses de la qualité sanitaire et technologique des céréales et de la virologie des bois et plants de vigne ;
- expertise sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage ;
- octroi de l'aval aux collecteurs de céréales ;
- financement de l'équarrissage public.

La direction des Interventions a également la responsabilité d'organiser des contrôles sur place, obligatoires pour octroyer certaines aides, ainsi que des contrôles en abattoirs pour garantir la loyauté des transactions.

Ces différentes missions se répartissent entre cinq services accompagnés par une cellule de modernisation des outils informatiques :

- **le service Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivini-cales** est chargé de la mise en œuvre, en lien avec les services territoriaux, de trois des quatre mesures relevant du programme sectoriel vitivinicole de la PAC : l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble, l'aide aux investissements vitivini-cales et l'aide à la distillation des sous-produits. Ce service s'occupe également de la délivrance des autorisations de plantation de vignes ;
- **le service Programmes opérationnels et promotion** assure l'instruction de dossiers d'aides européennes dans trois domaines : programmes opérationnels déposés par les organisations de producteurs de fruits et légumes, aides à la promotion, notamment pour le secteur vitivinicole, et certaines aides en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- **le service Marchés, certificats et qualité** pilote l'achat de denrées en faveur des plus démunis, la délivrance de certificats nécessaires pour certaines importations et exportations, le programme de l'Union européenne en faveur des écoles (« lait et fruits dans les écoles ») ainsi que l'intervention publique et le stockage privé qui peuvent être déclenchés par la Commission européenne. Ce service comprend également le laboratoire de la Rochelle, qui réalise notamment les analyses pour l'enquête annuelle de qualité des céréales et apporte son expertise en matière de qualité.
- **le service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation** gère les aides nationales pour l'innovation et la modernisation des exploitations agricoles, des entreprises agroalimentaires et la structuration des filières, les aides de crise, les aides du FEAMP pour l'innovation, le programme apicole européen, l'octroi de l'aval aux collecteurs de céréales et le financement de l'équarissage public. Ces aides prennent principalement la forme d'appels à projets, notamment dans le cadre du Grand Plan d'Investissement, visant à financer des programmes d'expérimentation, d'appui technique ou de recherche et développement, ainsi que l'accompagnement de projets structurants pour les filières ;
- **le service Contrôles et normalisation** organise la planification des contrôles sur place, réalisés au sein des services territoriaux, et assure la rédaction des guides à destination des contrôleurs. Ce service met également en œuvre le dispositif de certification variétale et sanitaire des bois et plants de vignes, les contrôles en abattoirs et délivre les agréments aux producteurs de vins sans indication géographique ;
- enfin, **la cellule Modernisation des outils applicatifs et conduite du changement** traite, pour l'ensemble des services de la direction, la maîtrise d'ouvrage des principaux projets de dématérialisation et de développements informatiques des téléprocédures et téléservices.

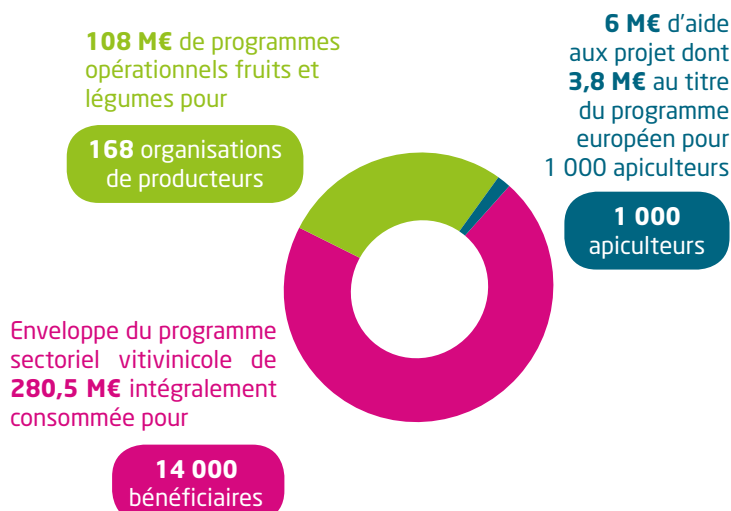


Des aides payées dans le respect des règles et du calendrier européens en 2018

Cœur de métier de la direction des Interventions, l'instruction des aides, qu'elles soient nationales ou européennes, fait principalement appel aux qualités de réactivité et d'adaptation des équipes. En lien avec les services territoriaux et l'Agence comptable, la direction des Interventions veille ainsi en permanence à être en capacité de payer les aides dans les délais et de façon sécurisée.

En 2018, la direction des Interventions a de nouveau contribué au paiement avant le 15 octobre de l'ensemble des mesures du premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) confiées à FranceAgriMer. Cette échéance correspond à la clôture du budget annuel de l'Union européenne et le respect de ce délai est indispensable pour permettre à la France de ne perdre aucun des crédits alloués par celle-ci.

Programmes européens de la PAC dont les dispositifs sont payés par FranceAgriMer (paiement 2018)



La direction des Interventions s'est par ailleurs fortement impliquée dans le décaissement des crédits du FEAMP alloués au secteur de la pêche, contribuant ainsi à éviter une perte de crédits (dégagement d'office) pour la France en 2018. En tant qu'organisme intermédiaire en charge

d'instruire les mesures à vocation nationale, FranceAgriMer est à l'origine de 43 % des paiements FEAMP effectués depuis le début de la programmation fin 2016.

La direction des Interventions a également organisé en 2018 les adjudications qui ont permis la revente des 70 000 tonnes de poudre de lait stockées depuis 2015/2016 dans le cadre de l'intervention publique décidée par la Commission pour soutenir le prix du lait payé aux éleveurs par les transformateurs.

FranceAgriMer a par ailleurs été mobilisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2018 pour mettre en place un nouveau dispositif d'aides de crise à destination des éleveurs de canards et de volailles touchés par l'épisode de grippe aviaire H5N8. Cette aide de crise cofinancée par l'Union européenne a été versée avant le 30 septembre 2018, conformément au règlement européen. Plus de 70 M€, dont 32,5 M€ de crédits européens, ont ainsi bénéficié aux 2 500 élevages touchés économiquement par les mesures d'abattage obligatoire mises en place par les autorités sanitaires. Des dispositifs nationaux ont également été mis en œuvre pour indemniser les accoueurs et entreprises de service et d'aval impactés par cette crise.

Pour effectuer ces paiements conformément à la réglementation, le service Contrôles et normalisation a coordonné au cours de l'année 2018 la réalisation de plus de 35 000 contrôles, effectués par les services territoriaux, dont :

- environ 26 500 contrôles au titre des aides européennes versées par FranceAgriMer, en particulier dans les secteurs viticole et fruits et légumes ;
- environ 8 000 contrôles pour des dispositifs réglementés au niveau européen, mais sans versement d'aides (pesée, classement, marquage, Vins Sans Indication Géographique (VSI), passeport sanitaire pour les bois et plants de vigne) ;
- environ 500 contrôles au titre d'aides nationales, principalement l'aval céréalier et le service public de l'équarrissage.

Les autres dossiers emblématiques de 2018

La dématérialisation des procédures, au bénéfice de l'utilisateur comme des équipes

La quasi-totalité des dispositifs gérés par la direction des Interventions sont aujourd'hui dématérialisés et font l'objet de téléprocédures. Cette dématérialisation vise à faciliter le dépôt des demandes par les usagers comme leur instruction par les gestionnaires de FranceAgriMer, en apportant un cadre sécurisé et un ensemble de contrôles automatisés.

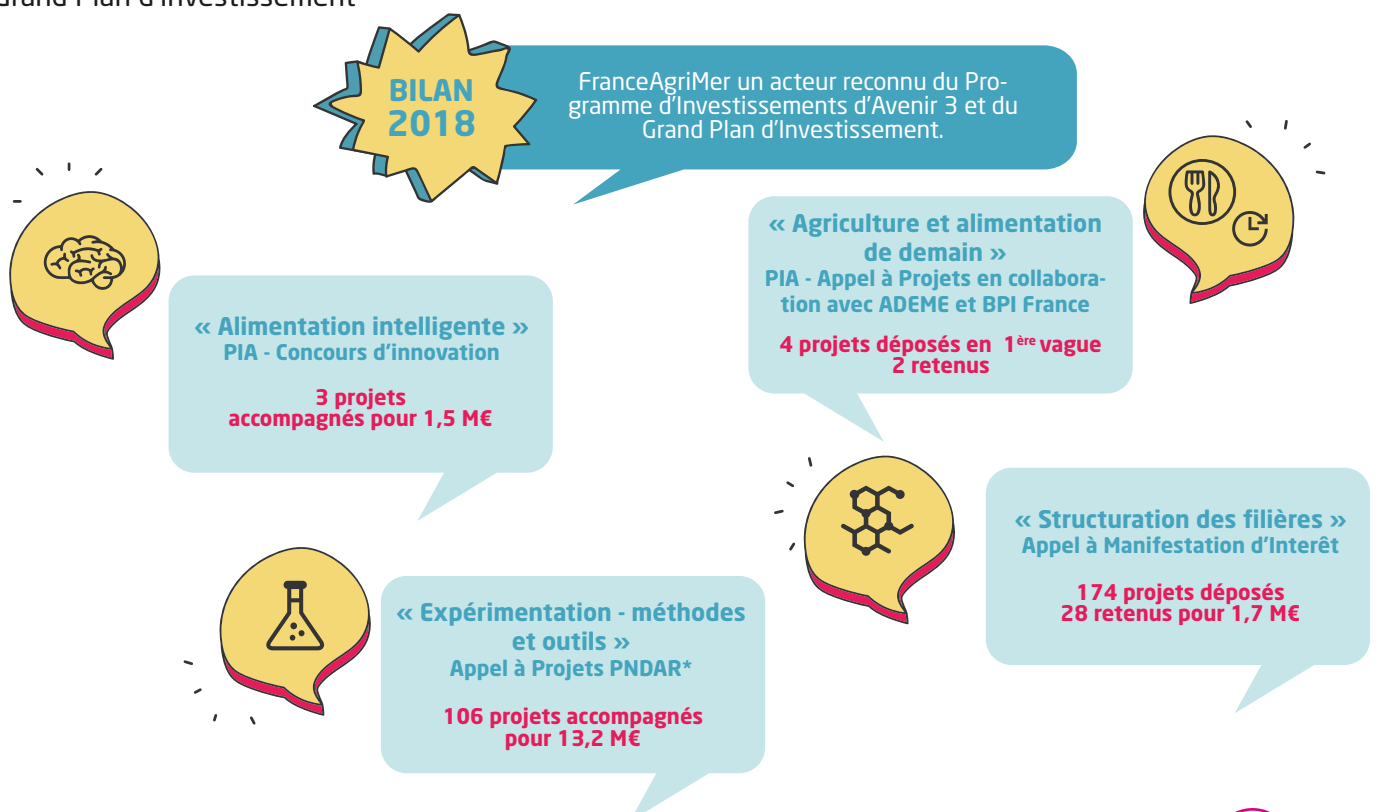
Entre autres évolutions, l'année 2018 a été marquée par l'évolution significative de Viti-promotion, une téléprocédure permettant de déposer les demandes d'aide à la promotion des vins dans les pays tiers, en s'appuyant dorénavant sur des événements de promotion prédéfinis. 246 dossiers ont ainsi été déposés fin 2018 selon ces nouvelles modalités, qui permettent au demandeur de décrire précisément son projet et de lui donner des premières réponses sur son éligibilité.

La direction des Interventions : une direction « agile »

Le service Régulation des marchés et programmes sociaux a été réorganisé en 2018 pour tenir compte de la disparition progressive (ou de la moindre utilisation) de certains mécanismes de régulation, tels que les quotas ou l'intervention publique, et de la montée en puissance du fonds européen d'aide aux plus démunis.

Le service Marchés, certificats, qualité, dont la nouvelle dénomination vise à rendre plus lisible son champ de compétences, a ainsi été créé le 12 octobre 2018 sur décision de la Directrice Générale de FranceAgriMer. Il regroupe désormais l'unité Interventions sur les marchés et dans les écoles, l'unité Certificats, aide alimentaire et meunerie, et le laboratoire de La Rochelle.

Grand Plan d'Investissement



* Programme National de Développement Agricole et Rural



RENDRE POSSIBLE

04

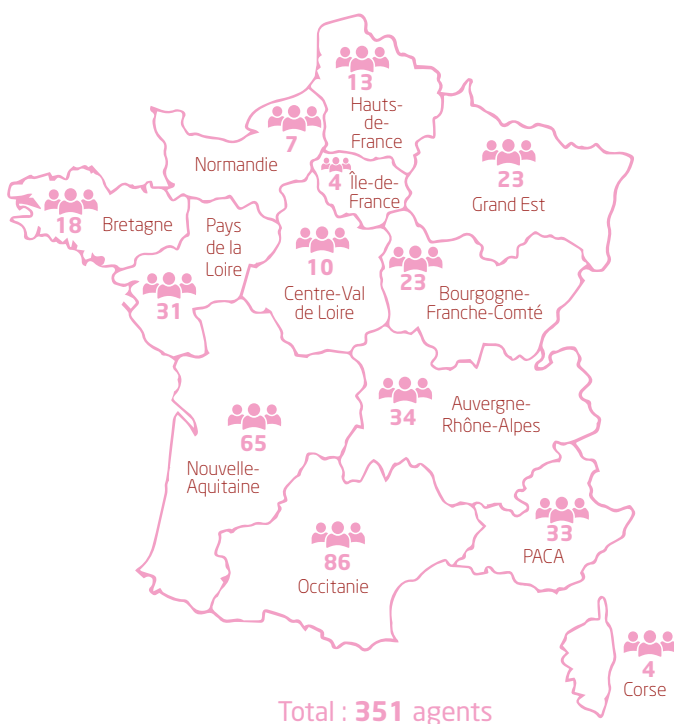
Les services territoriaux

#RENDEPOSSIBLE

Le groupement des services territoriaux

Les 351 agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF). Ils effectuent les contrôles, la collecte et le traitement des informations économiques et statistiques, ainsi que l'instruction de demandes d'aide. L'échelon régional de l'Établissement est un interlocuteur privilégié pour les professionnels des différentes filières, et il est un maillon indispensable pour diffuser les informations utiles à la vie des filières, au plus près du terrain.

Les services territoriaux de FranceAgriMer



Impulsé à la fois par la Direction générale qui souhaitait un interlocuteur unique pour discuter plus facilement avec les services territoriaux, et par les services régionaux eux-mêmes qui cherchaient à être mieux entendus du siège, l'idée d'un groupement des services territoriaux représenté par un des leurs a été longuement préparée pour aboutir en octobre 2018 à la parution d'une note de service qui en officialise la création.

Pierre Labryère, responsable du service territorial Occitanie en assure la représentation. Malgré des disparités fortes entre les différents services, notamment en nombre d'agents, et des préoccupations et des enjeux qui diffèrent, les responsables se retrouvent sur des questions communes, portées notamment au comité de direction par Pierre Labryère qui y participe une fois par mois. Les responsables des services territoriaux développent un travail en réseau qui a pris de l'ampleur, avec des réunions téléphoniques ou présentielle lors de rencontres au siège, des référents par thématique de travail choisie en commun. Plusieurs groupes de travail ont déjà été mis en place, comme par exemple sur les cotations animales ou le suivi des céréales, qui créent une dynamique fructueuse tant entre les services territoriaux et les directions du siège que pour les services territoriaux entre eux. En effet, ce groupement favorise l'émergence d'une solidarité entre services territoriaux, et leur permet de prendre l'initiative sans être seulement en attente de consignes du siège. Ce groupement formalise également un espace de dialogue avec le siège et la Direction générale de l'Établissement, et crée un lieu de concertation où peuvent se discuter des solutions partagées.

Deux dispositifs ayant mobilisé les services territoriaux et le groupement en 2018 :

La vente du stock d'intervention de poudre de lait

À partir de septembre 2015 et à un rythme accéléré en 2016, la Commission européenne a stocké, par l'intermédiaire des États membres, des centaines de milliers de tonnes de lait en poudre pour tenter de stabiliser les marchés, plombés par la crise et la surproduction. Au niveau français, FranceAgriMer était chargé des achats, puis des ventes de cette poudre. Plus de 70 000 tonnes ont été stockées dans 17 entrepôts de 6 régions. Les services territoriaux étaient chargés du contrôle des conditions d'agrément des entrepôts, des conditions de fabrication de la poudre, puis à l'entrée, de la qualité du produit et des conditions d'entreposage. Le contrôle de ces dernières s'est poursuivi tout au long de la période de stockage, avec 3 contrôles inopinés par an et un inventaire annuel. Les premières ventes ont eu lieu en février 2018 avec une accélération en fin d'année 2018. Début 2019, l'intégralité du stock français était vendu. Les dernières opérations de contrôle de sorties sont terminées.

La réflexion sur l'avenir du dispositif « bois et plants »

Les services territoriaux de FranceAgriMer assurent les contrôles liés à la délivrance du passeport phytosanitaire - délégation par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) - pour lequel l'Établissement est accrédité COFRAC ISO/CEI 17020 - et ceux liés à la certification des bois et plants, mission propre prévue dans le code rural. Cette activité assumée historiquement permet à la viticulture de disposer d'un matériel végétal de qualité optimale, indispensable au maintien d'un vignoble compétitif. Elle mobilise 69 agents en région pour 28 ETPT.

En 2018, avec les projets de modification de la réglementation européenne, le groupement des services territoriaux a formulé des propositions d'évolution de cette mission qui ont permis, en collaboration avec la direction des Interventions, de transmettre à la DGAL une proposition argumentée sur l'avenir de ce dispositif et la place que FranceAgriMer peut y tenir.



Chiffres-clés

OCM vins



Restructuration du vignoble :
107 M€ payés



Investissements :
100 M€ payés

Filières animales



Nombre d'abattoirs contrôlés :
256 au total dont :



174 (bovins)



122 (veaux)



139 (porcs)



155 (ovins)



04

Le statut d'organisme payeur

#RENDREPOSSIBLE

FranceAgriMer est un organisme payeur au titre de deux fonds européens, il lui incombe une responsabilité importante, des contrôles fréquents et l'obligation de rendre compte des paiements réalisés et de leur régularité. L'Établissement a donc mis en place une organisation solide qui repose sur plusieurs structures, qui travaillent à l'amélioration continue des processus et à leur transparences.

Un contrôle interne à la hauteur des enjeux financiers

Un contrôle interne très poussé sur le périmètre Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA)

La politique de contrôle interne de l'Établissement s'applique à tous les niveaux de l'organisation, à toutes les activités, à tous les agents, au siège et en régions. Elle a été complétée par différents documents spécifiques à certains processus (règlement intérieur, charte relative au conflit d'intérêts, politique SSI, charte d'audit interne, ...). Depuis 2016, est également mise en place une instance de gouvernance dédiée à la prévention et au traitement de la fraude réunie au moins une fois par an.

En 2018, la politique de contrôle interne de l'Établissement est arrivée à maturité. Elle est en cours d'actualisation afin d'achever la convergence des démarches de maîtrise des risques portant sur l'ensemble des activités de l'Établissement et plus particulièrement sur le périmètre du FEAGA.

Une mission d'Audit interne

Rattachée à la Direction générale, elle a pour objectif principal de donner à la Directrice Générale et à l'Agent comptable une assurance quant à l'efficacité du dispositif de contrôle interne qui doit être opérationnel au sein de l'ensemble de l'Établissement.

Dans ce but, l'Audit interne procède à l'évaluation du bon fonctionnement des dispositifs d'aides européennes comme nationales et formule des préconisations pour améliorer le contrôle interne. En fonction du programme défini chaque année par le comité d'audit, la mission d'Audit interne peut être conduite à effectuer des missions sur tout autre domaine : fonctionnement, organisation, qualité, etc... 2 auditeurs spécialisés au titre de la norme ISO 27001: 2013 participent activement au maintien de la certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) de l'Établissement et assurent les audits internes obligatoires.

La mission d'Audit interne a atteint la totalité de ses objectifs relevant du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) en rendant 7 rapports du programme 2018 ainsi que 2 autres hors programme et 1 relevant du Fonds Européen pour l'Aide aux plus Démunis (FEAD).

Le comité de pilotage des suites d'audit et de prévention de l'apurement (COPILSAPA) ainsi que le comité d'audit interne ont pu constater que les recommandations formulées depuis 2009 ont été conduites à leur terme à hauteur de 94 %. Ce taux de mesures correctives mises en œuvre est en progression par rapport à celui de 2017.

Un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) certifié ISO 27001

La mission Sécurité des systèmes d'information, rattachée au Secrétariat général, est en charge du pilotage de la sécurité globale de FranceAgriMer, qui découle de la politique arrêtée par la Directrice Générale. Le périmètre d'action de la mission Sécurité des systèmes d'information (SSI) comporte d'une part, les aspects liés à la sécurité de l'exploitation et des réseaux et d'autre part, les aspects liés à la sécurité des systèmes d'information métiers et des études informatiques.

Le maintien de la certification ISO 27001 obtenue le 23 avril 2017 et la poursuite des travaux d'amélioration continue a été un objectif majeur, et atteint. Cette certification s'inscrit dans le cadre des exigences réglementaires communautaires et conforte l'Établissement dans sa mission d'organisme payeur des fonds européens.

Les travaux d'amélioration se sont poursuivis afin notamment d'assurer le pilotage de la sécurité des systèmes d'information de l'Établissement (gestion des vulnérabilités, des incidents, veille technologique et réglementaire).

Une attention particulière a été accordée en 2018 aux actions de communication et de formation à la sécurité des systèmes d'information, avec 8 sessions de sensibilisation dispensées aux agents de l'Établissement.

FOCUS



Une organisation spécifique pour gérer le fonds FEAD

Depuis 2016, la séparation fonctionnelle entre la gestion du FEAD et sa partie opérationnelle d'achats de denrées est effective au sein de FranceAgriMer. Au titre de la gestion du FEAD, la délégation Certification de service fait essentiellement deux missions :

- le contrôle de services faits, qui conduit à la certification des dépenses d'achats de denrées engagées par l'Établissement, dans les opérations cofinancées en France par le FEAD. Ces contrôles ont conduit à la certification de 80 % environ des dépenses de la campagne de livraison du FEAD 2016 (de l'été 2016 au 15/02/2017) pour 139 opérations d'achats de denrées effectuées au profit des organismes partenaires (Restos du cœur, Secours Populaire, Banques Alimentaires, Croix Rouge Française) ;
- les contrôles sur place des associations permettant les vérifications pour le paiement aux associations concernées, des frais logistiques liés à la distribution des denrées aux plus démunis. En 2018, ont été contrôlés au titre du FEAD 2016 22 entrepôts et 73 centres de distribution.



04

Le Secrétariat général

#RENDRÉPOSSIBLE

Fort de plus de 200 agents, le Secrétariat général, piloté par Isabelle Cenzato* est chargé des fonctions support, qui permettent à tous les agents de travailler quotidiennement. Des infrastructures et outils informatiques, aux bâtiments, en passant par le suivi de carrières de près d'un millier d'agents, l'ensemble des équipes du Secrétariat général travaille au service de tous les agents de FranceAgriMer. Il rend possible la réalisation de toutes les actions présentées dans ce rapport.



©Cheick Saidou/agriculture.gouv.fr

* Jean-François Kuntgen lui a succédé en 2 mai 2019

Ressources humaines

Le service des Ressources humaines s'est tout particulièrement mobilisé sur la préparation et le bon déroulement des élections professionnelles de décembre 2018. Grâce à son implication, mais aussi à celle des représentants du personnel et de volontaires pour la tenue des bureaux, les opérations de vote et de dépouillement des 8 scrutins concernant les agents de FranceAgriMer ont pu être menées dans les meilleures conditions lors de la journée du 6 décembre.

Autre fait marquant lors de cette année, la préparation du prélèvement à la source entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019 : les travaux menés par le service des Ressources humaines, en lien notamment avec les services des Finances publiques, ont permis de garantir que cette réforme intervienne sans difficulté majeure.

En matière indemnitaire, 2018 aura vu l'achèvement de la convergence des barèmes du RIFSEEP applicables aux attachés d'administration du siège de l'Établissement.

Activité juridique

Elle a porté principalement sur le conseil avec la rédaction de plus de 130 analyses juridiques, le contentieux, rédaction de 124 mémoires contentieux, ainsi que sur le suivi et l'analyse des propositions de règlements de l'Union européenne relatifs à la réforme de la politique agricole commune (PAC 2021-2027).

Les travaux de coordination des réponses aux audits de la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs, et aux contrôles de la Commission européenne, relatifs au FEAGA ont également marqué l'activité du service. Le service Juridique a également coordonné les réponses aux audits relatifs au FEAMP et au FEAD.

Par ailleurs, il a assuré la préparation du plan de contrôle 2018-2019 et l'exploitation du plan de contrôle 2017-2018 de la Douane et de la Mission de Contrôle des Opérations dans le Secteur Agricole (MCOSA), qui ont adressé à FranceAgriMer 178 rapports portant sur un montant d'aide contrôlé s'élevant au total à 62,5 millions d'euros.

Service Juridique



130 analyses de conseil



124 mémoires contentieux

Actions de prévention et lutte contre la fraude : alertes émanant des services de FranceAgriMer



19 en 2017

34 en 2018



Systemes d'information

Dans le domaine informatique, l'année a été particulièrement marquée par la réalisation de projets de modernisation des systèmes d'information parmi lesquels on peut citer la refonte de l'observatoire de suivi de l'état d'avancement des céréales « CéréObs », et la rénovation de la plateforme applicative de gestion du programme « Lait et fruits à l'école » qui entreront tous deux en service en 2019. L'enrichissement progressif des dispositifs informatiques de gestion des aides viticoles s'est poursuivi.

L'Établissement a également démarré, en collaboration avec la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), la réalisation du projet VisioCaptures, qui permettra la télédéclaration des obligations déclaratives des données de captures de pêche.

Communication

Le service de la Communication de FranceAgriMer a organisé ou collaboré à 7 salons agricoles grand public ou professionnels au cours de l'année 2018 : le SIVAL, le SIA, le Seafood, le MedFEL, le SPACE, le Sommet de l'Élevage et le VINITECH-SIFEL. Les relations avec la presse se sont concrétisées par 71 communiqués de presse et l'organisation de 36 conférences de presse. À la demande des services, plus de 50 publications ont été maquettées et mises en page par le studio PAO.

En communication interne, plusieurs événements et animations ont également été organisés : courses et concours photo, conférences, publication mensuelle du journal interne.

En matière de communication digitale, l'audience du site internet a représenté plus de 2,3 millions de pages vues pour 362 000 utilisateurs et 330 325 fichiers téléchargés. L'activité sur les réseaux sociaux s'est traduite par une augmentation de plus de 40 % des abonnés sur LinkedIn (de 1 675 à 2 961) et de 30 % des abonnés sur Twitter (de 2 282 à 3 293).

Immobilier et logistique

La gestion du bâtiment de l'Arborial à Montreuil représente un enjeu majeur pour l'Établissement et plus largement pour la communauté des Établissements installés sur le site. Depuis 2007, et son occupation par les anciens offices, de nombreux réaménagements ont été effectués afin de permettre l'accueil de nouveaux sous-locataires. Cette dynamique permet d'optimiser les surfaces mobilisées en fonction de l'évolution des personnels et de la demande en surface locative. L'Établissement a élaboré, en lien avec sa tutelle ministérielle un nouveau schéma pluriannuel de stratégie pour la période 2018-2023 voté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018. Celui-ci vise notamment à poursuivre l'accueil d'autres entités publiques sur le site de l'Arborial.

L'année 2018 a vu l'arrivée des agents de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) sur les bâtiments A et B de l'Arborial.



FOCUS



La relocalisation des services territoriaux de Montpellier

Dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, l'Établissement a accompagné le projet, initié par la DRAAF, de localisation sur un site commun à Montpellier.

Cette implantation conduit à regrouper sur un même site près de 200 agents permettant ainsi de meilleures synergies. Cette localisation a nécessité la mise en œuvre d'un plan de conduite du changement visant à maximiser l'adéquation des nouveaux locaux aux besoins s'agissant notamment des agents itinérants.

Par ailleurs à l'occasion de cette opération, une problématique spécifique relative à l'archivage a été soulevée et suivie afin de ne mobiliser que la seule surface nécessaire aux archives vivantes, et envisager des surfaces de stockage moins onéreuses concernant les autres.



Affaires financières et budgétaires

Le contrôle de gestion

Le COP 2019-2022 de FranceAgriMer assigne à l'Établissement le rôle d'opérateur exemplaire de l'État qui doit privilégier la qualité de service au meilleur coût. La démarche d'optimisation du contrôle de gestion entreprise par l'Établissement en 2018 anticipe cet objectif. Elle a pour but d'analyser les résultats (complexité des mesures, outillage informatique, nombre de bénéficiaires) mais également leurs évolutions futures en identifiant les principaux facteurs d'amélioration continue des coûts de gestion (poursuite de la dématérialisation, simplification des procédures).

Le contrôle de gestion de l'Établissement s'appuie sur la comptabilité analytique qui enregistre le coût de gestion des aides, tant pour les aides européennes que pour les aides nationales. Les coûts sont suivis selon les différents dispositifs d'intervention et sont ensuite agrégés par type de fonds européen : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), Fonds Européen pour l'Aide aux plus Démunis (FEAD) ou par Organisation Commune de Marché (OCM) pour ce qui concerne le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA).

Ce schéma se caractérise par une affectation des coûts directs et indirects au niveau le plus fin permis par les outils de suivi et d'un système de traçabilité et de regroupement permettant d'analyser les coûts par dispositif.

FOCUS



Le contrôle budgétaire 2018

Dans le domaine du contrôle budgétaire, l'année 2018 a été marquée par la modification du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public par le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018. Cette réforme allège les règles de contrôle à compter du 1^{er} octobre 2018 en visant à favoriser l'émergence d'un contrôle budgétaire a priori qui pourra être modulé dans son périmètre et sa périodicité sur proposition du contrôleur budgétaire, en fonction de son évaluation de la maturité du dispositif de contrôle interne budgétaire de l'Établissement. À cet effet, la cartographie des risques budgétaires et des risques comptables a été mise à jour. La révision est préparée de façon partenariale entre le service chargé du Contrôle interne, le service des Affaires financières et l'Agence comptable.

Au moins une fois par an, l'organe délibérant (Conseil d'Administration) est informé de l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable de l'organisme et valide le plan d'action établi sur la base de la cartographie des risques budgétaires et comptables.

INTERVIEW

Le service des Affaires financières en 2018



Alexandre Censoni,
chef du service
des Affaires financières

Qu'est-ce qui a caractérisé l'activité du service des Affaires financières en 2018 ?

En termes de gestion budgétaire, le service des Affaires financières gère le budget national, notamment les crédits d'intervention autour de 6 programmes budgétaires différents, et 3 trésoreries, trésorerie budgétaire, trésorerie en compte de tiers avec mandat, trésorerie en compte de tiers sans mandat. Il coordonne la gestion à moyen et long termes de crédits nationaux uniquement dont les crédits de fonctionnement et d'investissement. Il assure également la mission de contrôle de gestion, obligation réglementaire issue du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), dont l'objectif est d'examiner les coûts de gestion par dispositif. Le contrôle de gestion est un outil de mesure de l'efficacité collective dans une logique d'amélioration par un échange régulier entre la direction et les différents services de l'Établissement.

Combien de marchés publics ont été lancés en 2018 ?

Le service des Affaires financières administre également la gestion des procédures d'appel à la concurrence avec un volume d'environ 150 marchés publics lancés en 2018, dont 110 au titre du FEAD. Ces marchés concernent tous types de sujets : les études, l'informatique, le panorama du vin, la logistique... Cela représente environ une centaine de millions d'euros, dont 80 millions au titre du FEAD.

Comment s'est déroulé le vote du budget ?

Le budget a été voté par le Conseil d'Administration de novembre 2018. Il octroie à l'Établissement un niveau d'autorisation d'engagement pour une période annuelle mais dont les effets peuvent être pluriannuels, ainsi qu'un accord sur le niveau des décaissements et encaissements prévus au titre de l'année.

La présentation budgétaire effectuée vise à assurer aux administrateurs une transparence totale des objectifs financiers et permettre ainsi un vote favorable.

Comment qualifier l'année 2018 pour le service ?

L'année 2018 a été marquée principalement par une très forte tension sur la trésorerie de l'Établissement dûe aux achats de stocks de poudre de lait. Mais mis à part ce sujet, l'activité a été normale et comme pour la plupart des fonctions support, lorsque l'on n'en entend pas parler, c'est que tout va bien !



04

L'Agence comptable

#RENDREPOSSIBLE

Sous la direction d'Hervé Chazeau*, l'Agence comptable met en œuvre les missions confiées au comptable public par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Elle est organisée en une cellule et quatre services et elle comprend 63 agents.

Le cœur de métier de l'Agence comptable consiste à assurer la qualité comptable et financière en collaboration avec les autres services de l'Établissement. Elle assure également une mission générale d'assistance des autres services en matière comptable pour répondre aux évolutions réglementaires, techniques, d'organisation et informatiques.

Elle réalise un contrôle de la régularité des dépenses, procède au paiement des dossiers d'intervention et de fonctionnement, recouvre les créances, assure la tenue des comptes et la gestion de la trésorerie.

*Joël Tixier lui a succédé en février 2019

Une réorganisation interne

En 2018, tirant les conséquences du rapprochement des pratiques entre l'intervention nationale et l'intervention européenne, un service unique de visa des dépenses d'intervention a été créé.

La création de ce service, qui regroupe plus de la moitié des effectifs de l'Agence comptable, doit permettre à terme une harmonisation des procédures internes et favoriser la mutualisation des compétences.

Les dépenses d'intervention

Pour l'intervention nationale, les sommes versées ont principalement concerné des aides à l'investissement et des aides de crise, dont les indemnisations en faveur des éleveurs dans le cadre de l'épizootie d'influenza aviaire H5N8 de 2017.

Chiffres-clés



35 553 dossiers d'intervention ont été payés sur l'année civile (aides nationales et européennes confondues) pour une dépense totale de **613,64 M€**.



Les **délais** impartis et contraints pour consommer les fonds alloués au titre du secteur vitivinicole de l'OCM et du plan de soutien à l'élevage ont été respectés.



Les dépenses de fonctionnement, de personnel et d'investissement ont représenté des paiements à hauteur de **125 M€**.



12 000
dossiers de
demande d'aide
H5N8



125 M€
d'aides
versées



85 %
des dossiers
payés en moins
de 10 jours

L'intervention européenne a, pour l'essentiel, été concentrée sur les quatre mesures de l'OCM vitivinicole, les programmes opérationnels dans le secteur des fruits et légumes, et le programme d'aide aux plus démunis.

C'est dans ce domaine que 23 310 dossiers ont été payés pour une dépense de 488 M€.

L'Agence comptable a également été fortement mobilisée pour la gestion des opérations de stockage public de lait en poudre.



Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Établissement

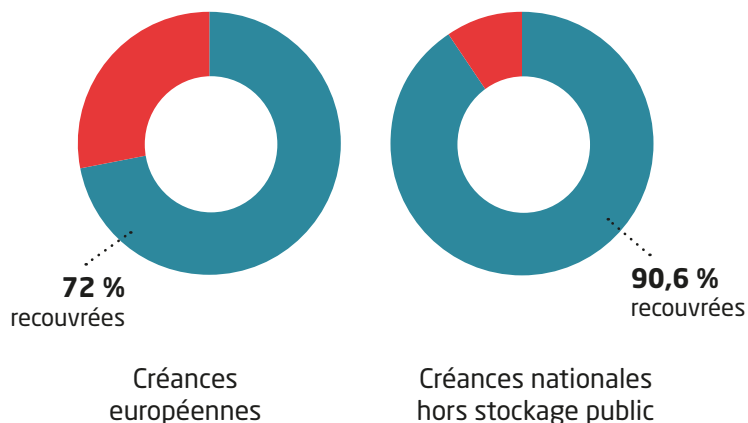
Le volume des dossiers pris en charge par le service Facturier est stable en 2018 (4 403 demandes de paiement et 42 M€).

Le suivi mensuel des états des factures et des services faits communiqués par le service Facturier aux services gestionnaires contribue efficacement à la diminution du délai global de paiement des factures, qui s'est établi à 24 jours en 2018.

Les recouvrements

En matière de créances, pour le secteur du FEAGA, les titres de recette ont été pris en charge à hauteur de 11,5 M€ et 7,5 M€ restaient à recouvrer à la fin de l'année 2018. Concernant les créances nationales, 93 M€ ont été pris en charge et 42 M€ demeurent à recouvrer au 31 décembre 2018, essentiellement en raison des ventes de lait en poudre réalisées au mois de décembre et soldées en janvier 2019.

Les taux nets de recouvrement pour les titres de l'exercice 2018 :



La tenue des comptes

L'Agence comptable veille quotidiennement à la qualité comptable et à l'application des normes comptables et financières de tenue et de présentation des comptes. Elle adresse à la Commission européenne la déclaration comptable mensuelle permettant l'imputation des dépenses du FEAGA.

En réduisant les délais de paiement des aides et en assurant la réalisation de l'enveloppe du secteur vitivinicole de l'OCM dans les délais prescrits par la réglementation européenne, l'Agence comptable a contribué significativement aux différentes actions conduites par l'Établissement.

Elle est associée ainsi aux actions aux côtés de l'ordonnateur, et prend part aux chantiers de modernisation de l'Établissement, visant à intégrer pleinement les éléments du contrôle interne et à articuler efficacement les opérations de contrôle et de supervision.

04



Organisation



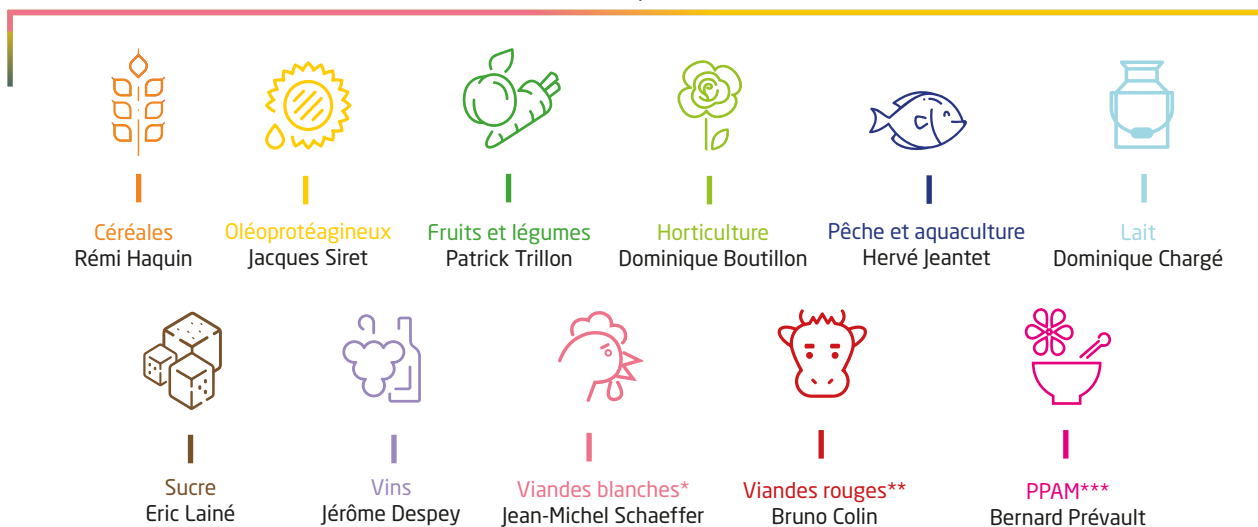
Schéma de la gouvernance



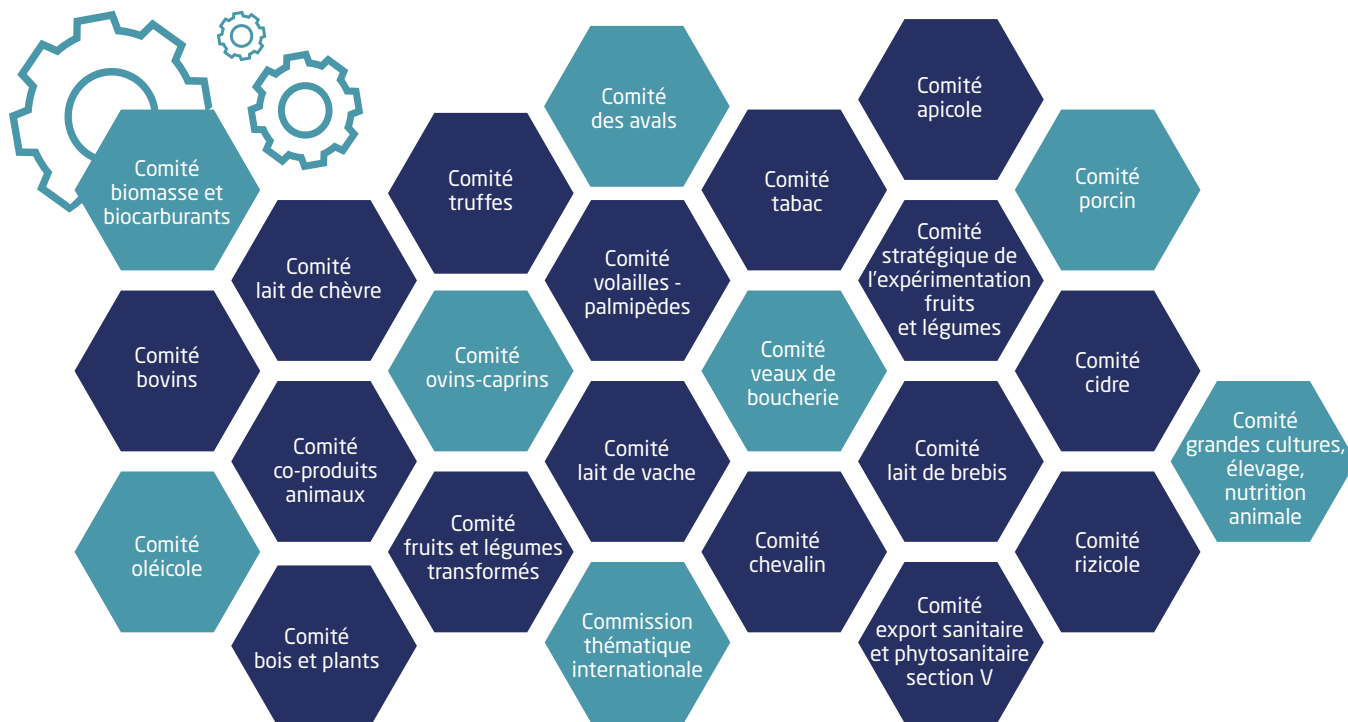
Henri Brichart
Président

Conseil d'Administration

11 conseils spécialisés

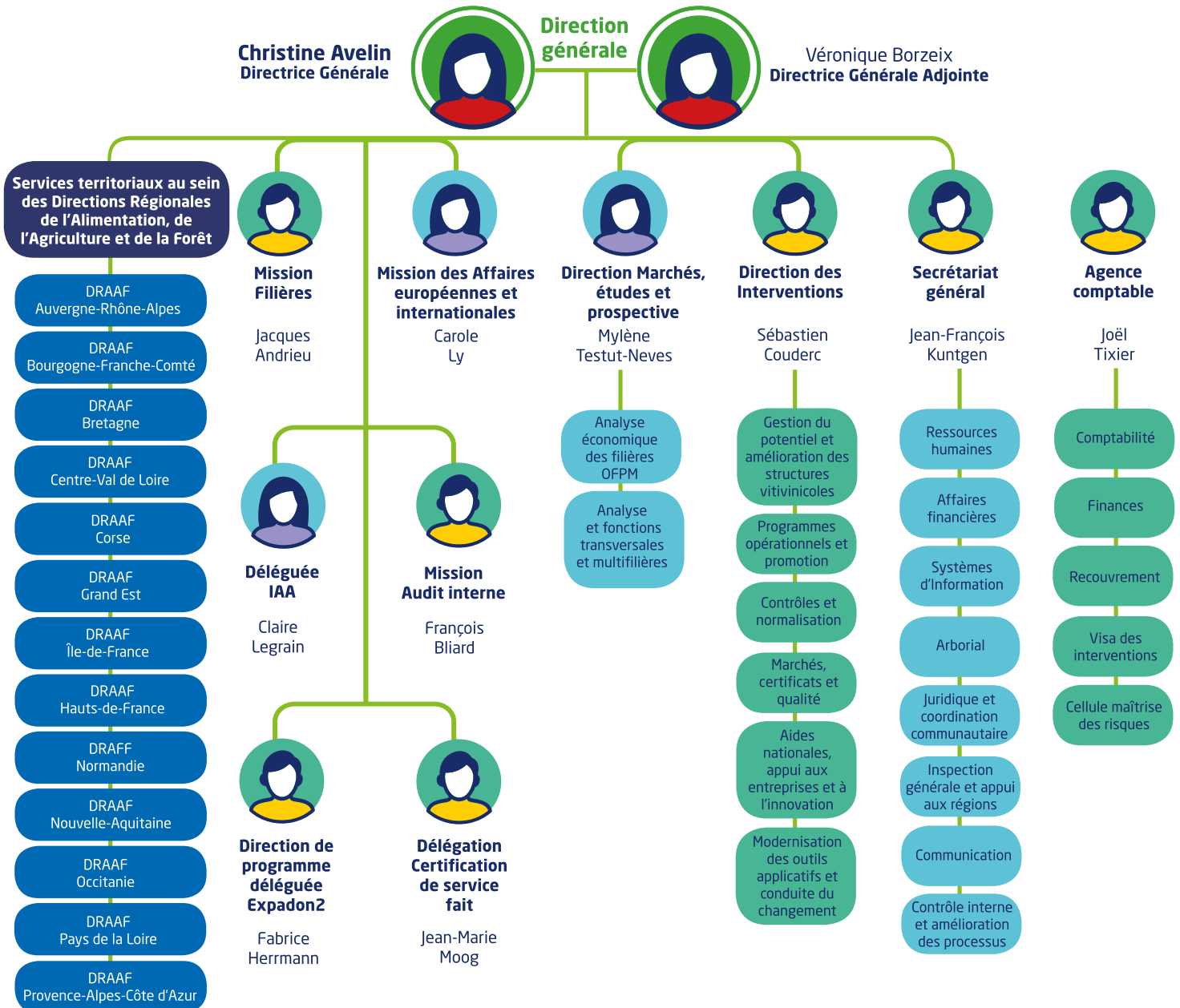


24 groupes de travail spécialisés ou interfilières



* Élevages hors sol / ** Ruminants et équidés / *** Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Organigramme



Panorama de l'offre numérique, open data et e-services



Les actualités de FranceAgriMer



Le site internet



- Les informations générales sur les activités de l'Établissement, de ses instances, de ses services centraux et territoriaux.
- Une possibilité d'orienter les recherches par métier (éclairer/accompagner/concarter) ou par filière via la rubrique « les filières ».
- L'ensemble des dispositifs de soutien, d'aide, appels à projets, et des informations sur les marchés à l'exportation.
- Nos publications dans la rubrique « éclairer », ainsi que le catalogue des publications 2018, des outils de synthèse sur la situation économique des filières comme « les fiches de FranceAgriMer », ...
- Les liens vers les sites d'informations spécialisés.

VISIO - le service open-data de FranceAgriMer

VISIONet



- Différents types de données sur les productions agricoles et alimentaires : tableaux de synthèse, de conjoncture, bilans, séries chronologiques...

Volet international : VISIOTrade

Les statistiques du commerce extérieur des produits agroalimentaires.

Les observatoires

Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires (OFPM)



- Résultats des travaux sur la formation des prix et des marges au sein de la chaîne de commercialisation des produits issus de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture à partir de données produites par l'Établissement, les services de statistique (Insee, SSP) et les familles professionnelles (industriels, distributeurs).

Céré'Obs



- Un suivi hebdomadaire de l'état d'avancement des céréales, du semis à la récolte.

Réseau des Nouvelles des Marchés



- Les cotations des fruits, des légumes et d'autres produits agricoles frais périssables sont établies par le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM), sur la base d'informations de prix collectées auprès d'opérateurs commerciaux sur tout le territoire, à différents stades de commercialisation.

Observatoire de la biomasse

- Éléments d'informations (études, mesures, perspectives) sur la biomasse, les biocarburants et biomatériaux.

Observatoire de la viticulture française, hébergé sur VISIONet

- Différentes informations économiques sur la filière, notamment sur les surfaces plantées ou encore la récolte de raisins et la production de vins commercialisables.
- Une perspective historique avec, lorsque cela est possible, des séries chronologiques et un maillage territorial pouvant descendre jusqu'à la commune.

Portail des e-services : portail d'accès unique aux téléprocédures



1. Lait et fruit à l'école permet aux demandeurs d'aide du programme de l'Union européenne à destination des écoles de gérer leurs agréments au programme et de déposer les demandes de paiement de l'aide de l'Union européenne pour les actions effectuées dans le cadre du programme.

2. Bois et plants permet aux professionnels de la filière pépinière viticole inscrits au contrôle de FranceAgriMer d'effectuer en ligne leurs principales déclarations prévues par la réglementation encadrant la production et la récolte du matériel de reproduction végétative de la vigne, ainsi que certaines demandes adressées aux services territoriaux de FranceAgriMer.

- 3.** OCM fruits et légumes – Indicateurs permet aux organisations de producteurs (OP) du secteur des fruits et légumes de déclarer en ligne leurs indicateurs annuels.
- 4.** OCM fruits et légumes - Demandes de paiement permet aux organisations de producteurs du secteur des fruits et légumes de transmettre la version informatique des fichiers de données (fichiers extracomptables, dépenses producteurs et listes des adhérents) liés à leur demande d'aide au titre de leur programme opérationnel.
- 5.** P3A permet de déposer en ligne une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projets Projets Agricoles et Agroalimentaires d'Avenir (P3A). Ce dépôt est entièrement dématérialisé, il ne nécessite plus d'envoi de documents papier. Se connecter au e-service P3A permet de consulter la liste des appels à projets en cours, déposer une nouvelle demande d'accompagnement, suivre ses demandes en cours, consulter les notifications justifiant l'avancée de ces demandes, effectuer des dépôts de documents complémentaires.
- 6.** Restructuration du vignoble - Gestion des engagements en plans collectifs permet la saisie des engagements ou avenants des viticulteurs bénéficiant de plans collectifs de restructuration de vignoble, ainsi que la gestion des pièces justificatives et leur transmission à FranceAgriMer. Ce service est utilisé uniquement par les structures collectives gestionnaires des plans collectifs.
- 7.** VISIOGrains permet aux entreprises qui collectent des céréales et des oléoprotéagineux, et qui en assurent la première transformation de saisir en ligne les données économiques de leurs activités. Les déclarations en ligne concernent les états statistiques mensuels du suivi de la collecte et des stocks (états 2, 2V) ou/et de suivi des mises en œuvre des grains pour la première transformation (états 8, 8N, 13). VISIOGrains permet aux opérateurs la récupération d'informations sous forme de fichiers d'extraction. Les données agrégées sont disponibles sur VISIONet (<https://visionet.franceagrimer.fr>). Elles servent notamment à l'établissement des bilans de fin de campagne.
- 8.** VISIOLait permet la collecte d'informations déclaratives obligatoires sur la filière lait, en application de la réglementation communautaire. Les données ainsi collectées font l'objet d'une communication à la Commission dans les délais impartis.
- 9.** VISIOlive permet aux acteurs de la filière oléicole de déclarer en ligne leurs activités (données de production, trituration et conditionnement, etc.), facilitant ainsi les déclarations rendues obligatoires par le décret n° 2010-371 du 12 avril 2010 relatif à ce secteur.
- 10.** VISIOMer permet la déclaration des bases de données liées aux ventes des produits de la pêche et de l'aquaculture faites en halle à marée ainsi que les achats réalisés hors criée.
- 11.** VISIOPorc permet aux fabricants de produits de charcuterie de télédéclarer tous les mois, de manière confidentielle et sécurisée, leurs données d'achats des principales pièces de porc utilisées en fabrication. Ces informations sont utilisées pour calculer un indice mensuel d'évolution du coût d'achat des pièces de porc utilisées en charcuterie, cela à des fins d'information et de référence, notamment dans le cadre de leurs relations contractuelles et commerciales.
- 12.** VISIOStockage permet aux collecteurs, transformateurs et exportateurs de saisir en ligne les informations sur les sites de stockage : identification, localisation, capacités et caractéristiques techniques. Ce système d'information répond à une demande des professionnels et il a été conçu dans un souci de simplicité, se limitant à la collecte de données essentielles.
- 13.** Viti-investissement permet de constituer puis déposer en ligne un dossier de demande d'aide aux investissements vitivinicoles.
- 14.** Vitiplantation est destiné aux viticulteurs. Cette téléprocédure permet de demander et délivrer les autorisations de replantation, de plantations nouvelles. Elle permet également la conversion des droits délivrés avant le 1^{er} janvier 2016 et non utilisés à cette date.
- 15.** Vitipromotion sur pays tiers les dossiers de candidature sont exclusivement déposés au moyen de ce téléservice qui permet à chaque proposant de renseigner son dossier et d'y joindre les pièces dématérialisées nécessaires. Les données saisies sont sauvegardées et modifiables jusqu'à la date de clôture de l'appel à projets.
- 16.** Vitirestructuration est destiné aux viticulteurs et permet de déposer des demandes d'aide et de paiement à l'aide à la restructuration du vignoble ainsi que les déclarations préalable à l'arrachage. Les démarches à effectuer auprès des douanes (déclaration d'intention et de fin de travaux de plantation et d'arrachage) sont à réaliser indépendamment de cet e-service.

Autres téléprocédures

Imp@don

Impadon présente la réglementation et les conditions sanitaires applicables aux importations d'animaux vivants, de denrées et de produits d'origine animale sur le territoire communautaire et français : conditions de contrôle, liste des pays tiers et des établissements en provenance desquels les importations sont autorisées, certificats sanitaires, conditions particulières, etc.

Cet outil est au service des professionnels concernés par l'importation d'animaux et de produits animaux.

Expadon 2

Expadon 2 permet de rechercher en ligne les conditions sanitaires et phytosanitaires d'exportation vers les pays tiers d'animaux, de produits animaux, de végétaux et de produits végétaux ainsi que les conditions d'échanges intracommunautaires d'animaux de rente. Cet outil permet également de trouver en ligne différents modèles de certificats sanitaires exigés soit par les pays tiers, soit par l'Union européenne. Il permet aussi aux opérateurs concernés d'accéder à leurs demandes d'agrément à l'exportation.

Il est au service des exportateurs et des vétérinaires. Il est proposé par FranceAgriMer et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il constitue une aide à l'exportation et ne peut, en aucun cas, se substituer aux réglementations sanitaires et phytosanitaires officielles des pays tiers ou en vigueur au sein de l'Union européenne.

Commerce extérieur

Les téléprocédures du commerce extérieur permettent aux opérateurs d'accéder aux informations, formulaires du commerce extérieur pour les filières :

- lait
- viande.

Dématérialisation des certificats d'export « viande » et suivi des dossiers opérateurs. Saisie des listes animaux PAB*. Ce service s'adresse aux professionnels concernés par l'exportation d'animaux et produits de la filière viande et également aux Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

* Prime à l'Abattage

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

..... www.franceagrimer.fr